

# COMPTE-RENDU

## A QUOI (ET À QUI) LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EST-ELLE UTILE ?

AVEC MANON LOISEL,  
NICOLAS RIO, GUILLAUME  
GOURGUES ET ALICE  
MAZEAUD.

LE 29  
JANVIER  
2024

DE 14H15 A  
19H00



# Présentation

Par **David Prothais, Christophe Karlin et Marine Resson**, co-présidents et co-présidente de l'ICPC.

Bienvenue aux participantes et participants, en ligne et en salle, à cette rencontre de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne que nous avons intitulée « À quoi et à qui la démocratie participative est-elle utile ? ».

Avant de démarrer, un petit mot de présentation de l'Institut : depuis 2008, nous sommes un réseau national de près de deux mille personnes et organismes aux statuts diversifiés : collectivités territoriales, agences de conseil, fonction publique d'Etat, entreprises, associations, recherche, citoyens et citoyennes engagés dans des instances locales. Il existe des groupes locaux dans différents territoires, des chantiers thématiques et des groupes d'agents de collectivités. Sur notre site internet, vous trouverez plus d'informations sur nos activités ainsi que de nombreuses ressources à votre disposition.

Nos activités sont gratuites et ouvertes à tous, l'association vit notamment grâce aux adhésions volontaires de ses membres : n'hésitez donc pas à adhérer à titre individuel ou à faire adhérer votre structure pour nous permettre de vous proposer des moments comme celui que nous organisons aujourd'hui.

Pour cette première rencontre de l'année 2024, nous avons invité quatre personnes qui portent un regard critique sur les pratiques participatives.

Manon Loisel et Nicolas Rio, de l'agence Partie Prenante, sont des praticiens de l'action publique locale qui ont travaillé dans le domaine de la démocratie participative. Ils viennent de publier « Pour en finir avec la démocratie participative » aux éditions Textuel<sup>1</sup>.

Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud sont maître et maîtresse de conférences en sciences politiques, respectivement à l'Université Lyon 2 et à l'Université de La Rochelle. Ils ont publié en 2022 un article intitulé « Une "participation d'État" sous contrôle : la neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France »<sup>2</sup>.

Il nous a semblé important de nous réunir avec eux et d'échanger sur les critiques qu'ils formulent envers la participation citoyenne. Cela fait partie de notre ADN, à l'Institut, de porter un regard réflexif sur nos pratiques, non pas pour nous faire du mal mais parce que cela interroge nos pratiques et que nombre d'entre nous se posent des questions sur la pertinence de leur action. Nous allons donc prêter une oreille attentive aux critiques mais également aux propositions de nos intervenants.

Doit-on s'en émouvoir au point de remettre en cause nos métiers ou nos engagements militants ? Doit-on, pour poursuivre nos objectifs de renforcement de la démocratie, mettre la focale sur d'autres pratiques qui seraient plus importantes et plus impactantes ? Doit-on plutôt poursuivre nos efforts pour améliorer progressivement nos pratiques actuelles ? Voilà ce sur quoi nous aimerions vous entendre.

Après une présentation des positions de nos intervenants, nous aurons une série d'échanges sur leurs constats, puis sur leurs propositions. Les personnes qui sont en ligne sont nombreuses, elles pourront intervenir sur Klaxoon et un résumé de leurs interventions sera présenté dans la salle. Puis, Loïc Blondiaux proposera une synthèse de ce que nous aurons entendu et, enfin, nous vous proposerons de travailler en groupes sur les principales propositions que nous dégagerons de nos échanges.

---

<sup>1</sup> Pour en finir avec la démocratie participative. Manon Loisel et Nicolas Rio. [Textuel](#), 2023. Voir la [note de lecture](#) publiée par la revue démocratieS et [l'entretien avec les auteurs](#).

<sup>2</sup> Une « participation d'État » sous contrôle : la neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France. Revue française de sciences politiques, 2022/5 (Vol. 72), pages 781 à 804. Éditions Presses de Sciences Po.

**Interventions de  
Manon Loisel,  
Nicolas Rio,  
Guillaume Gourgues  
et Alice Mazeaud**

Voir le replay sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Xvubn206BB8>

↓ L'article de Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud ↓



↓ L'ouvrage de Manon Loisel et Nicolas Rio ↓



## Synthèse des échanges

Par **Loïc Blondiaux**

Je vais essayer de jouer un rôle de catalyseur plutôt que de moteur de la discussion. Je vais reformuler des choses qui ont été dites et me mettre à la place de tous ceux qui travaillent sur ces questions depuis vingt ou vingt-cinq ans (ce qui est mon cas) et à qui ce miroir est tendu.

Je voudrais dire à nos intervenants qu'à mon avis, l'écoute sereine de cet après-midi et les réactions positives qu'ils ont entendues ne reflètent pas tout l'écho qu'a reçu votre travail dans le milieu des praticiens de la participation. Je pense que beaucoup d'entre eux ont le sentiment d'être faibles et peu nombreux alors que vous les voyez comme omniprésents, tout en estimant qu'ils ne servent à rien.

Il y a une intention de provocation dans le titre de l'ouvrage de Manon Loisel et Nicolas Rio, qui doit amener les praticiens de la participation à réfléchir sur eux-mêmes. Les réactions ne sont pas unanimes car ce milieu est souvent vu comme homogène alors qu'il ne l'est sans doute pas, comme l'a dit Alice Mazeaud. On comprend que certains d'entre eux voient là un exercice salutaire alors que d'autres sont agacés.

Il y a en effet un paradoxe à vouloir se débarrasser de la démocratie participative à un moment où d'autres veulent se débarrasser de la démocratie tout court. C'est un peu comme si vous donniez du grain à moudre à ces derniers en disant que, même dans la manière dont elle essaie de se transformer, la démocratie ne vaut pas la peine qu'on la défende. On ne peut pas faire abstraction de ce contexte général. Au-delà de cela, je ferai plusieurs remarques.

Première remarque : les critiques que vous faites sont là depuis longtemps et n'ont cessé d'être formulées. Je parle du caractère sélectif du public qui intervient dans ces démarches, de la critique de l'inanité (du manque d'effet) et de la critique des effets pervers. Albert Hirschman, dans son livre « Deux siècles de rhétorique réactionnaire » rappelle que, quand on veut dénoncer des innovations ou des propositions de réforme, on dit d'abord qu'elles ne servent à rien (c'est la critique de l'inanité, du vide), ensuite qu'elles ont des effets pervers (elles produisent des effets contraires à ce qu'elle cherchent faire advenir), enfin qu'elles mettent en péril l'ordre social. Vous ne reprenez pas cette dernière critique, me semble-t-il, mais les deux premières sont clairement dans le livre de Nicolas Rio et Manon Loisel comme dans l'article de Guillaume Gourgues et d'Alice Mazeaud.

Personnellement, je partage ces critiques mais je note que, dans vos écrits, elles vont infiniment plus loin que tout ce qu'on a entendu jusqu'à présent. Guillaume et Alice nous disent que, s'il y a de la participation organisée par les autorités publiques, c'est justement parce qu'elle ne produit pas d'effet. C'est-à-dire que si elle en produisait réellement, la participation publique s'arrêterait tout de suite. En fait, elle ne produit ni les effets de légitimation que ces autorités attendent, ni les effets de transformation qu'elle redoutent.

La deuxième critique est très puissante. Elle consiste à dire : même si cela marchait, est-ce que ce serait bon pour la démocratie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ? Si la démocratie participative produisait des effets sur la décision publique, est-ce que ce serait socialement acceptable ? Votre critique de la « présentocratie » (ceux des citoyens qui pèsent véritablement sont ceux qui peuvent se rendre présents) et votre insistance sur le fait que ce qui compte essentiellement dans la démocratie participative, c'est la parole de ceux qui ne sont pas entendus dans les autres instances, est pour moi une critique extrêmement forte. Cela revient à dire qu'il faudrait, à la limite, faire de la discrimination positive en matière de participation citoyenne.

Je ne suis pas sûr que l'écosystème de la participation soit vraiment capable de gérer cette proposition. Au contraire, l'idée qu'en fait, ceux qui sont légitimes sont ceux qui participent, est une idée assez largement partagée, me semble-t-il.

Ces critiques méritent d'être analysées au regard de toutes leurs conséquences. Ce qui est en jeu derrière tout cela, c'est l'institutionnalisation de la participation et, plus largement, de l'encastrement des dispositifs participatifs dans les systèmes politico-administratifs. C'est la question essentielle et la raison de l'échec de la Convention citoyenne pour le climat : elle était « hors-sol » elle était « désencastrée », elle était « déconnectée », elle n'avait pas d'assise juridique.

Il faut entendre cette critique. Les dispositifs qui ne sont reliés d'aucune manière, ni même par un engagement verbal, avec le processus institutionnel de décision méritent-ils d'être mis en œuvre au nom de la démocratie participative ? N'est-on pas là dans de la pure communication ? Y participer ne revient-il pas à cautionner ce qui n'est pas légitime ? Ces situations produisent de la frustration, c'est une évidence absolue. Donc, plutôt que de réfléchir à une pause, ne faut-il réfléchir à ce que pourrait être la déontologie, l'éthique professionnelle ? Ce sont des mots qu'on n'utilise pas dans cet écosystème professionnel mais qui sont importants.

Autre remarque : comment se traduit l'impact des dispositifs participatifs ? Vos deux analyses présentent un côté « verre à moitié vide ». Vous passez par pertes et profits la diffusion encore fragile de cette idée qu'existe un droit à l'information et à la participation pour la population. Imaginons qu'on arrête tout du jour au lendemain : comment se traduirait ce droit encore embryonnaire, partiellement reconnu dans le droit de l'environnement, et qu'on peut considérer comme étant le fruit des démarches de démocratie participative ? Le droit à l'information et à la participation, indépendamment de ses effets réels sur la décision, me semble représenter un des produits de la démocratie participative.

Mon expérience à la Commission nationale du débat public m'a montré que, vu l'état sinistré du système médiatique que connaît actuellement notre démocratie, l'intérêt du débat public est au moins d'obliger les maîtres d'ouvrage et les autorités locales à informer les citoyens sur un certain nombre de conséquences de leurs décisions ou de leurs projets à venir. Est-ce que ce n'est rien ?

Alors, que faire ? Vous avez beaucoup de réponses à cette question.

Manon et Nicolas proposent de réinvestir la démocratie représentative et de partir du constat qu'elle ne fonctionne pas, avec des assemblées qui ne délibèrent pas, des relations entre l'administration et les élus qui ne produisent pas réellement de décisions justes, efficaces et légitimes. Je suis d'accord, mais - je vais sans doute vous paraître simpliste - je ne pense pas que la question soit de savoir si on doit mettre notre énergie à corriger cela ou plutôt à poursuivre les efforts engagés en faveur de la démocratie participative. Rien ne nous oblige à mettre tous nos œufs dans le même panier et à abandonner tel ou tel front.

Que dire de la radicalisation, de l'interpellation citoyenne, de l'institutionnalisation ? La vraie question est celle du réalisme des stratégies alternatives. Il me semble qu'à l'heure actuelle, la solution la plus réaliste est de continuer à faire levier - avec des outils notamment juridiques - pour améliorer les dispositifs particulièrement insatisfaisants qui sont les nôtres tout en essayant de faire en sorte que la démocratie représentative fonctionne de manière plus vertueuse. Je pense que c'est infiniment plus réaliste que d'attendre la révolution. Mais je peux me tromper...

Une des raisons du succès du livre de Manon et Nicolas, c'est qu'il dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Il y a vraiment des raisons aujourd'hui d'être en colère et de se révolter. Nous sommes peut-être à la fin d'un cycle. La convention citoyenne pour le climat a été un déclencheur de leur réflexion et il faut au moins mettre cela à son crédit : elle a engendré un désenchantement, une désillusion, mais elle a aussi constitué un révélateur.

Ne pas être pessimiste dans le moment présent serait faire preuve d'une sorte de naïveté. Nous avons donc raison de réagir et nous attendons beaucoup de ce que nous allons produire collectivement, cet après-midi et par la suite.

## CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS EN LIGNE ([lien pour y accéder en format original](#))

Groupe de propositions	Propositions des participant.e.s	Nombre de "j'aime"
Améliorer nos pratiques	réhabiliter, faire participer les corps intermédiaires	1
	importance du cadre et des engagements interne avant le début de mission	2
	concevoir (vraiment!) le tirage au sort, le dispositif, l'animation de l'expression et donc le dialogue conflictuel	0
	ne pas demander à des citoyens de résoudre des problèmes qui ne sont pas les leurs. donc leur laisser formuler le problème, à plusieurs voix sans homogénisme : être du côté de la question et moins vite centré sur la réponse	1
	accompagner les élus dans le fait d'aller parler et questionner régulièrement leurs habitants, surtout ceux qu'ils ne connaissent pas	0
	rassurer les élus	3
	exemple d'arène décisionnel mixte en démocratie locale : avec 1/4 d'élus + 3/4 d'habitants tirés au sort : le groupe de pilotage citoyen de la révision du plu de saillans (2017-2020)	0
	former les dirigeants à la notion et l'importance de donner à voir l'impact des consultations	0
	quid du rôle à jouer des conseils de développement?	1
	établir un lien direct entre l'élu et la population	0
	inverser la tendance du tout en collectif... favoriser les entretiens individuels, réintégrer la sociologie, l'analyse sémantique, ... partir du principe que l'intelligence n'est pas que collective et faire place à l'individu. ce sera mieux pour intégrer la parole des "invisibles".	4
	expliquer aux participants des dispositifs participatifs le fonctionnement institutionnel pour lequel ils participent.	0
	accompagner celles et ceux qu'on entend jamais à prendre la parole, à s'exprimer, et notamment à l'heure où le numérique les exclut d'autant plus de ces dispositifs de participation et d'expression. travailler pour cela avec les acteurs de l'accompagnement (notamment acteurs sociaux), qui mènent déjà des actions en ce sens (renforcement de la confiance en soi, accueil de la parole, participation au sein même des structures...) cf. <a href="https://citoyennete-et-numerique.org/">https://citoyennete-et-numerique.org/</a>	3
Changement de paradigme	intégrer des temps de délibération politiques à des étapes clefs des démarches participatives => utiliser les démarches comme support de débats politiques controversés pour aider les élus à mieux justifier leur choix	0
	ce sont aussi les dispositifs dp qui rendent sourde l'institution (qui fabriquent les conditions de la surdité), faute d'organiser le dialogue entre citoyens, agents et élus (chacune de ces parties prenantes étant plurielles)	0
	dissocier "hygiène professionnelle" et bonne volonté ! penser le travail d'intervention, le rôle de tiers, le mythe démocratique, la conflictualité, les controverses, l'expression sensible...	0
	le plus petit élément de participation : (pas le vote) le témoignage	0
	dispositif "mixte" : - délibération - éducation - empowerment (sujets proposés par participant-es + méthodologie ...)	0
	recueillir et diffuser des témoignages (cahiers des doléances > e.m.) = les mobiliser pour délibérations en assemblées populaires	0
	hors institution : travailler sur sujets controversés pour délibérer et clarifier enjeux > seulement si accord, action conjointe vers institutions	1
	la recherche scientifique aide à "faire bouger la fenêtre d'overton"	0
	je vois trois registres pour lesquelles on a besoin de participation citoyenne : - pour optimiser la décision publique, collecter de l'information auprès d'usagers - encapaciter des individus, former des citoyens pour qu'ils puissent à leur tour un jour être en position de décideur - améliorer la qualité de la décision par une approche délibérative	0
	je crois que les élus sont majoritairement sensibles au premier point. ça me semble être une avancée, en revanche ça étouffe la conflictualité.	0
	dépasser l'étape et passer au processus. reconnaître l'expertise d'usage des citoyen.ne.s et maintenir un dialogue tout au long du projet jusqu'à une évaluation par les citoyen.nes	0
	créer des dispositifs et formats de participations flexibles, agiles qui répondent aux attentes des citoyens et décideurs publics(ps: contexte maroc)	0
	Changer de métier, servir des causes plus importantes	lutter contre l'impuissance de l'action publique
lutter contre l'inaction climatique		0
assurer une meilleure visibilité et démocratisation des espaces de négociation		0

	développer les postures collaboratives au sein de chaque métier plutôt que de spécialiser un service "couteau suisse" dédié à la participation citoyenne	3
Faire évoluer le droit	assurer une meilleure représentation des citoyen.ne.s dans les assemblées décisionnelles avec un recours au tirage au sort	1
	renforcer le devoir de suite, opposabilité des engagements	7
	rendre les procédures de participation plus contraignantes d'un point de vue législatif (obligation de reddition de comptes)	2
	valider ce qui sera fait de la production par les élus : moyens techniques et humains. comités de suivi ensuite avec des internes/externes (pp)	1
	baguette magique : créer un fond d'indemnisation pour les prestataires qui refuseraient de poursuivre le travail sur une démarche participative dont les garanties/moyens d'impact sur la décision et de diversification des publics (vers les moins habitués) ne seraient pas au rdv par un commanditaire. cela permettrait de ne pas céder à la "pression" de la contrainte financière.	1
	créer des "cndp" locales (sous forme d'aai) pouvant être saisies par les citoyens, les agents, le prestataire, les élus... qui valideraient ou sanctionneraient publiquement les garanties et moyens formalisés d'impact sur la décision d'une démarche (ne pas laisser cette fonction de "labellisation" à des associations dépendantes financièrement de ceux qui revendiquent le label)	0
	la décentralisation créée du clientélisme avec le financement par projet. privilégier les formes de conventionnement avec les associations et notamment du temps de "fonctionnement" permet de renforcer les contre-pouvoirs.	1
	le plaidoyer et la participation aux instances consultatives seraient alors financés.	1
	faire évoluer et moderniser les procédures d'enquête publique pour améliorer leur efficacité (nombre et diversité des personnes contributrices vs. coûts des enquêtes)	0
Porter un plaidoyer	réhabilitation de la notion de représentation	0
	représentation des publics invisibles :auditions, tirage au sort	0
	questionner les méthodes de prises de décisions et les instances et leurs membres	1
	eradiquer les services dp ! c'est toute l'administration publique qui doit faire place aux savoirs de leurs agents, des citoyens et des autres	0
	la démocratie en pointillé confiée à des cabinets	0
	faire le lien avec les instances européennes: quelle place pour une démarche participative et comment la prendre en considération?	1
	ne pas discréditer tout ce qui a été fait depuis 15 ans en termes de concertation, participation et autre implication citoyenne	2
	distinguer la démocratie participative menée par l'état de celle menée sur les territoires (tenir compte des contextes locaux)	0
	représentation ?	
	- par élection (actuel)	
	- par tirage au sort ? question de légitimité	0
	(construction sociale)	
	"légitimer" (confiance/loi) le tirage au sort : montrer qualités délibérations et résultats + que débats entre élu-es	1
	récolter et diffuser des témoignages (sensibilisation et plaidoyer)	2
	projets innovants de participation, hors institutions, accompagnés de recherches scientifiques pour montrer résultats	0
	réaliser des expérience (hors institutions) pour construire la légitimité de "l'expertise d'usage"	0
	laisser place et défendre la démocratie "sauvage" (celle qui n'est pas instituée et administrée par l'administration / les élu.es)	2
	travailler davantage les moments de délibérations plutôt que de consultation	1
	renforcer les liens entre administrations et habitant.es avec des projets collaboratifs ciblés (moins de personnes / moins "grand public", qui s'adresse à tou.tes, mais en s'assurant d'avoir les bonnes personnes (usagers) dans le projet et de tout mettre en place pour y parvenir	0
	écouter ceux qu'on n'entend jamais, rendre visible les invisibles... gare à l'injonction participative	0
ambiguïté du mot "représentativité", les élus représentent le peuple grâce à l'élection, même s'ils ne sont pas représentatifs (au sens sociodémographique)	1	
chgt paradigme : démocratie du "faire" : <a href="https://www.dicopart.fr/democratie-du-faire-2023">https://www.dicopart.fr/democratie-du-faire-2023</a> (exemple pratique : saillans 2014-2020)	2	
redonner de la représentation directe électorale pour les politiques publiques "importantes" locales. aujourd'hui le vote direct pour les municipales revient à élire des élus sur un projet de gestion des espaces verts, des écoles et de gestion du patrimoine (immobilier / foncier) communale... or la gestion de l'urbanisme, du développement local, de l'eau, la mobilité ou les plans climat sont gérés par les interco, dont le(s) projet(s) de territoire ne sont pas votés par les citoyens !	0	
reprenre la réflexion sur la manière de faire aboutir une révolution	0	

## Travaux de groupes

Les participants se sont organisés en cinq groupes qui ont échangé sur autant de pistes de réflexion tirées des présentations précédentes. Les résumés de leurs restitutions sont présentés ici.

### GROUPE 1 : Réhabiliter la démocratie représentative



La représentation, ce n'est pas un fait. Pour un élu, la représentation se nourrit par une posture d'enquêteur sur le terrain. C'est ainsi que chaque habitant peut se sentir pris en compte réellement et que l'élu peut incarner l'intérêt général. Il faut se frotter au terrain. Ce n'est pas la réalité actuellement car de nombreux élus considèrent qu'ils savent déjà, ou la grande administration protège l'élu en l'éloignant du citoyen. Il y a cependant des exemples concrets, comme ce maire d'une petite commune à côté de Nantes, qui estime qu'il est représentant des habitants mais pas représentatif, qui a décidé de jouer un rôle d'enquêteur de terrain et qui passe beaucoup de temps en porte-à-porte.

Il y a aussi des initiatives très intéressantes qui montrent qu'on peut prendre le temps de poser le rôle de chacun, au début des démarches participatives, et de bien dessiner le processus qui va mener vers la décision. On peut organiser des temps de débat entre agents et élus en début de démarche. Les consultants peuvent le proposer, même quand ce n'est pas dans la commande.

La représentation, pour les élus, consiste aussi à s'appuyer sur les acteurs et les réseaux existants, comme les associations, qui sont des relais vers le terrain. Ce n'est pas toujours simple, le fonctionnement de ces relais renvoie à des réalités.

Attention à la posture des consultants et consultantes : il faut trouver le bon équilibre auprès des élus. Il faut aller vers eux s'ils ont des craintes envers la participation mais ne pas être trop complaisant et savoir tenir son rôle.

Une interrogation sur l'ambition que l'on met dans la participation. Ne faut-il pas, pour réhabiliter la démocratie représentative, limiter l'ambition de la participation ? Faut-il aller vers la co-décision ou au contraire, baisser d'un cran le niveau de participation, quitte à le faire bien ? Quoi qu'il en soit, il faut une véritable délibération. Une véritable délibération peut se passer à un niveau parlementaire et ne se passe pas nécessairement avec les citoyens (même si c'est mieux avec eux

## GROUPE 2 : Devoir de suite et opposabilité des engagements



Manon Loisel et Nicolas Rio parlent de surdit  des institutions. Le devoir de suite, c'est- -dire le devoir que l'on contracte envers les personnes   qui on demande une contribution, rel ve aussi de la capacit  des personnes qui re oivent cette contribution    tre bouscul es. Ce n'est pas forc ment simple. Cela renvoie au cadre initial. Avant de parler des suites   donner, a-t-on d j  discut  du cadre ? Les suites qui seront donn es par les commanditaires doivent  tre discut es d s le d but. Cela renvoie aussi   l'engagement. Qu'est-ce qu'on attend de ces espaces de participation?

Certaines collectivit s mettent en place tout un continuum avec une concertation, une  tape o  des  lus rendent un avis, puis d'autres moments pour  valuer les actions, leur d roulement, etc. C'est une r ponse tr s technicienne   la demande d'une suite. S'il y a bien quelqu'un qui a la m moire de ce qui s'est dit, c'est le citoyen. Comment on valorise cette m moire-l  ?

Cela renvoie  galement   l'espace. Ce fameux devoir de suite se met-il en  uvre uniquement dans les espaces institutionnalis s, choisis notamment par les  lus ? Quel est le r le de la presse locale ? Y a-t-il l  un v ritable espace   investir pour ce devoir de suite ? Qu'est-ce qu'on donne   voir ? On en revient l    l'importance du cadre initial, qui doit  tre transparent.

Un point compl mentaire : les comptes-rendus de concertations sont souvent sans nuance. On note souvent que « Les habitants ont dit que... ». Il est pr f rable de montrer la diversit  des expressions. Quoi qu'il en soit, cette responsabilit  de donner une suite ne doit pas reposer sur un individu : c'est une responsabilit  collective.

## GROUPE 3 : Réhabiliter les corps intermédiaires



Le rôle des corps intermédiaires, des contre-pouvoirs et la transparence de la négociation sont évoqués dans le livre de Manon Loisel et Nicolas Rio.

Les contre-pouvoirs souffrent en effet d'un déficit de reconnaissance, notamment en ce qui concerne les syndicats. Comment changer les règles pour qu'il y ait davantage d'écoute des contre-pouvoirs, au sein d'une collectivité locale par exemple ? Comment repenser l'articulation entre une opposition et une majorité ? Comment réinvestir les règles démocratiques et faire en sorte que l'opposition ne soit pas marginalisée, mais qu'il y ait des instances délibératives qui soient véritablement transparentes et où l'opposition a la possibilité de s'exprimer ?

La reconnaissance des corps intermédiaires dans la vie de la cité peut passer par des questions fiscales, une réflexion sur les diplômes, etc. Il faut également qu'en amont, les règles du jeu soient bien posées, notamment en matière de droit de suite, de reddition et de transparence en matière d'effectivité. Ces réflexions renvoient à l'importance du cadre, des règles et du droit de suite déjà évoqués.

En matière de transparence, il est important de définir un cadre initial clair, mis en débat dès le départ, précisant qui est mis en négociation ou en consultation, et ce qui ne l'est pas. L'élaboration de la décision, dans une collectivité locale, doit faire l'objet de pédagogie, ainsi que sa mise en œuvre au sein des services, notamment sur les sujets assez complexes. Le rôle de l'administration est important, cela rejoint ce qui est dit dans le livre.

## GROUPE 4 : Représenter les publics invisibles



Qu'est-ce que veut dire « représenter les publics invisibles » ? Comment les mobiliser sur le plan pratique ? Comment faire entendre leur voix jusqu'à la délibération ? Comment est-ce qu'on les écoute ? Comment est-ce qu'on s'assure que le rapport de force entre les élus et les publics invisibles soit équilibré ? Comment ça peut aussi transformer l'action publique ? Le fait d'écouter des publics dits invisibles heurte les pratiques habituelles. Cela impose d'innover, de transformer la participation publique.

Mais qu'est-ce qu'on doit entendre par « publics invisibles » ? L'invisibilité ne définit pas une catégorie sociale, elle s'affirme souvent par rapport à un sujet. Certains choix de méthode rendent de fait certains publics invisibles.

Autre difficulté : comment instaurer un dialogue entre ces publics dits invisibles et ceux qu'on entend toujours ? Plusieurs réflexions à ce sujet.

En premier lieu, le tirage au sort répond à cet enjeu s'il est véritablement représentatif. Faut-il aller jusqu'à la discrimination positive ? Cela peut permettre de constituer une « masse critique » de personnes qui pourra mieux se faire entendre.

A l'inverse, il ne faut pas rechercher à toute force à mobiliser ceux qui ne se sentent pas concernés, au risque de leur imposer des débats. Comment améliorer la désirabilité de certains débats ? Cela renvoie à la création de conditions susceptibles d'inviter à la participation de tous : confiance, sécurité, convivialité, plaisir...

## **GROUPE 5 : Changer le droit : encapacitation, interpellation, institutionnalisation**



Peut-on penser à des évolutions réglementaires qui donneraient des réponses aux critiques formulées par les intervenants à la journée du 29 janvier 2024 ?

Selon les constats de Manon Loisel et Nicolas Rio, la participation citoyenne se heurterait à un plafond de verre et ne pourrait faire changer le système démocratique ; en cause le droit français, sorte de carcan institutionnel ne permettant pas d'ouvrir la boîte de la décision, de donner des capacités de décisions aux citoyennes et citoyens. Pour exemple, ce pourrait être le cas du Référendum d'initiative citoyenne (RIC), qui n'a pas vu le jour en France.

Mais disposer de nouveaux outils résoudra-t-il le problème d'une démocratie verrouillée ? Il serait nécessaire, pour s'en saisir, d'ouvrir des espaces de débat et de contribution, donc d'accompagner encore et toujours par de l'éducation populaire, les envies de mobilisation et les souhaits des citoyens de s'approprier de nouveaux d'outils délibératifs ou participatifs à leur service. Le métier de praticien de la participation pourrait se réorienter vers un accompagnement et une autonomisation de citoyens et de collectifs... La question financière est alors posée. Lisons donc à nouveau le rapport d'Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache « *Pour une réforme radicale de la politique de la ville* », qui date de 2013, qui proposait un Fond d'initiative citoyenne abondé nationalement et/ou localement par les collectivités pour accompagner les initiatives citoyennes.

Au sein du cadre législatif et juridique imposé aujourd'hui, il existe cependant de nombreuses démarches riches, passionnantes, des processus qui permettent « l'encapacitation » des citoyens qui ressortent transformés par la pratique participative. Reconnaissons la vitalité des initiatives, mais pour autant, déverrouillent-elles notre démocratie ?

Parler d'incapacité de la participation à transformer de l'intérieur les décisions serait rapide et sans nuances. Ce serait méconnaître les évolutions fines, peut-être encore à la marge, des institutions à évoluer ; ce serait penser que les professionnels ne se construiraient pas de marges de manœuvre et de négociations...